

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022**

**N°DCM-2022-098**

**OBJET :**

**PERSONNEL**

Pôle sécurité / police municipale

Suppression d'un emploi PEC /  
ASVP et création d'un emploi  
d'adjoint technique / ASVP au 1<sup>er</sup>  
décembre 2022

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-deux le lundi vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 18 octobre 2022, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Étaient présents :** M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DEFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAZ - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

M. GINDRE représenté par M. MARTINON, M. DUPUPET représenté par M. PERREAULT - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

**Absent :** M. POCHON.

M. Gilles MARTINON est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que les missions, les équipements, les locaux et les effectifs du pôle sécurité ont été élargies ces derniers mois ;

Monsieur PERREAULT indique aux conseillers municipaux que le service de police municipale compte quatre agents en activité, pour sept emplois inscrits au tableau officiel des effectifs du personnel. L'Agent de Surveillance de la Voie Publique actuellement en poste, dans le cadre d'un contrat aidé par l'Etat dit « contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) », à temps plein, ne sera bientôt plus éligible au dispositif ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),**

**DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, de :

- supprimer le deuxième emploi d'ASVP PEC (contrat de droit privé), à temps plein,
- créer un deuxième emploi d'ASVP au grade d'adjoint technique territorial, à temps plein.

Ainsi délibéré le 24 octobre 2022

Le Maire,  
Patrick MATHIAS

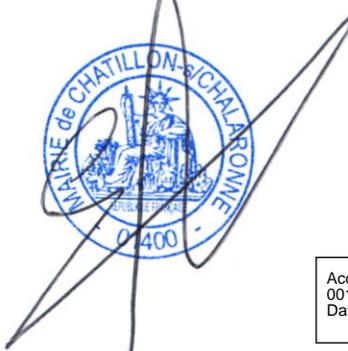
Acte rendu exécutoire après :

Publication ou notification

Le : 24 OCT. 2022

Et dépôt en Préfecture

Le : 24 OCT. 2022



Accusé de réception en préfecture  
001-210100939-20221024-DCM-2022-098-DE  
Date de réception préfecture : 10/11/2022

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.